
RE: Modification du PLU de Moncheaux - Notification des Personnes Publiques Associées - Avis de la CCI GRAND LILLE

À partir de l

Date Ven 19/09/2025 16:44

À ,

Bonjour Monsieur l ,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis, pour observations éventuelles, le projet de modification de droit commun du PLU de Moncheaux.

Après examen, ce projet n'appelle pas de remarques particulières de la part de la CCI Grand Lille et vos informons émettre un avis favorable.

Bien cordialement.

Assistante d'Aurélie VERMESSE

Présidente de la CCI Grand Lille

40 place du Théâtre - CS 60359

59020 Lille Cedex

grand-lille.cci.fr